

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00037

Numéro SIREN : 519 480 073

Nom ou dénomination : 2AM SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2017 sous le numéro de dépôt 12341

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE  
ST-ETIENNE

Désignation de l'entreprise SAS 2 AM SERVICES

Adresse de l'entreprise 11 rue de la Tourelle 42100 ST ETIENNE

Numéro SIRET\* 5 1 9 4 8 0 0 7 3 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 12

Durée de l'exercice précédent\* 12

Exercice N clos le  
30/06/2017

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres* }	010	012	
		014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	13 090
	Immobilisations financières* (1)	040	042	193
	Total I (5)	044	048	13 284
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	2 510
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3) }	068	070	87 403
		072	074	3 547
	Valeurs mobilières de placement	080	082	2 363
	Disponibilités	084	086	1 792
	Charges constatées d'avance *	092	094	20
	Total II	096	098	97 637
	Total général (I + II)	110	112	110 921
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		8 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		800
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		76 183
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		( 20 422)
	Provisions réglementées	140		
Total I	142		64 560	
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		8 296
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		7 076
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	3 350	30 988
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176		46 361	
Total général (I + II + III)	180		110 921	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 AM SERVICES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N clos le <b>30/06/2017</b>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export		209	210	
	Production vendue	} biens	et livraisons	215	214 94 480	
			intracommunautaires	217	218 8 360	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, )			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230 1 399	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	104 239
					234	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				236
Variation de stocks (marchandises)*					238 7 647	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					240 2 983	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					242 48 282	
Autres charges externes* :		( dont crédit bail : - immobilier : )			244 1 480	
Impôts, taxes et versements assimilés		( dont taxe professionnelle CFE et CVAE * )		243 893	250 39 149	
Rémunérations du personnel*					252 21 112	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					254 5 554	
Dotations aux amortissements*					256	
Dotations aux provisions					262 2	
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			
	} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	126 213	
				270	( 21 973)	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280 94	
	Produits exceptionnels			(IV)	290 1 665	
	Charges financières			(V)	294 209	
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		
		} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348		
					(VI)	300
					(VII)	306
Impôts sur les bénéfices*					310 ( 20 422)	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				312	314 20 422	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>						
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) )		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindicies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit		346		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1 352	Déficit col. 2 354 20 422
					356	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			360		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... 1 515 ..... dont imputés sur le résultat :			370	372 20 422	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						

Cegid Group

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2 AM SERVICES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 110 922 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 20 423 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 933 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	178		178
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	88 187	88 187	
Autres	3 548	3 548	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20	20	
<b>Total</b>	<b>91 933</b>	<b>91 933</b>	<b>178</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 8 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 46 361 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	8 296	3 959	4 337	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 076	7 076		
Dettes fiscales et sociales	27 638	27 638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 350	3 350		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>46 361</b>	<b>42 024</b>	<b>4 337</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 863			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 576			
(**) Dont envers les associés	3 350			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 3 350 euros.

## Charges à payer

Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	9
Charges sociales - charges à payer	263
Etat - autres charges à payer	444
<b>Total</b>	<b>716</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance		20	

« 2AM SERVICES »  
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €

- :-

Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)  
11 rue de la Tourelle

- :-

RCS : SAINT ETIENNE 519 480 073

- :-

**COMPTES CLOS LE 30 JUIN 2017**

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. J.', written over a horizontal line.

« 2AM SERVICES »  
Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 €  
- : -  
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)  
11 rue de la Tourelle  
- : -  
RCS : SAINT ETIENNE 519 480 073  
- : -

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES**

**DU 27 NOVEMBRE 2017**

=====

**APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS**

**LE 30 JUIN 2017**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2017, s'élevant à 20 422,88 €, comme suit :

- Par imputation sur le compte "Réserves Facultatives",  
soit la somme de..... 20 422,88 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants.

LE PRESIDENT,

